

REGLEMENT DES MARCHES NORDIQUES NON CHRONOMETREES

« La Sportive », « La Progressive », « La Touristique »

Toute inscription aux « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » 2018 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. EPREUVE

Une épreuve pédestre **non libre avec référent en AUTOSUFFISANCE** avec 3 parcours au choix :

1/ MN « La Sportive » – Départ à 08h15, distance **25 km**, allure minimum 5,5km/h à 6,5 km/h avec **dénivelé : + 500 m, - 490 m.**

2/ MN « La Progressive » – Départ à 08h45, distance **19 km**, allure minimum 4,5km/h à 5,5 km/h avec **dénivelé : + 400 m, - 380 m,**

3/ MN « La Touristique » – Départ à 10h00, distance **14 km**, allure minimum 4 km/h à 5km/h avec dénivelé,

Le lieu de départ des « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris », « La Sportive » et « La Progressive » de 25km et 19km est au Domaine National de Saint-Cloud (92).

Le lieu de départ de la « Marche Nordique non chronométrée Destinations Nature by EcoTrail® Paris », « la Touristique » aura lieu au 6 Avenue Georges Mandel – Sortie du Métro (Station Trocadéro), Paris (75016).

Le lieu d'arrivée des « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » est situé sur le village EcoTrail® Paris, au Salon Destinations Nature (Porte de Versailles, Paris 15).

Les marches se dérouleront en une seule étape, le dimanche 18 mars 2018 (heure d'arrivée maximum pour participer au buffet : 15h30).

2. PARTICIPATION

Les « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non. Une autorisation parentale est demandée pour tout mineur, âgé de 16 ans minimum, qui ne serait pas accompagné. Tout jeune de moins de 16 ans doit être accompagné par un adulte.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

La marche nordique s'adresse à des personnes préalablement initiées à l'activité. Les participants devront prévoir leur matériel. Aucun bâton ne sera en effet mis à disposition sur place.

4. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de l'EcoTrail® Paris publiés par l'organisation, consultables sur le site www.traildeparis.com.

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins prévus par l'organisation, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement.

5. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS AUX MARCHES NORDIQUES

Le nombre de participants maximal est de 400 personnes par marche nordique.

6. INSCRIPTION

Droits d'engagement pour une marche nordique non chronométrée : 16€/ personne.

[Inscriptions en ligne ici](#)

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal d'inscrit sera atteint, soit 400 personnes par marche nordique. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

7. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION A UNE MARCHE NORDIQUE

En cas d'annulation, aucun remboursement n'est effectué. Aucun échange de dossard n'est possible.

8. EQUIPEMENT POUR UNE MARCHE NORDIQUE

Obligatoire :

- bâtons (non télescopiques, homologués « Marche Nordique »)
- embouts en caoutchouc

Conseillés (liste non exhaustive) :

- bonnet, gants, vêtements chauds et imperméables,
- chaussures de marche ou de course à pied,
- gourde,
- barres énergétiques,
- petit sac à dos.

9. DOSSARDS

Les dossards sont remis aux randonneurs sur **présentation d'une pièce d'identité** au village EcoTrail® Paris, au Salon Destinations Nature (Porte de Versailles, Hall 4) les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 mars 2018.

Le dossard doit être conservé pendant toute la durée de la marche. Il sert de laissez-passer à l'entrée du village EcoTrail® Paris pour récupérer son T-shirt Finisher, accéder au buffet campagnard et justifiera le don de 2€ à l'association « Les Souffles de l'Espoir ».

10. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Une équipe médicale de régulation est présente à l'arrivée à proximité du village EcoTrail® Paris, situé au Salon Destinations Nature (Porte de Versailles, Paris 15).

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

11. TEMPS MAXIMUM AUTORISE

L'horaire maximum pour toute arrivée est fixé à 15h30. Tout marcheur mis hors épreuve et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

12. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Un randonneur désireux d'abandonner peut conserver son dossard, ce qui lui permettra d'entrer dans le village EcoTrail® Paris afin de profiter du buffet campagnard, de venir récupérer son T-shirt Finisher à l'arrivée et également de participer au soutien à l'association « Les Souffles de l'Espoir ».

Le rapatriement est à la charge du marcheur. Afin de rejoindre la zone d'arrivée située au Village EcoTrail® Paris, il pourra emprunter les transports en commun.

13. DISQUALIFICATION

Un membre de l'organisation peut prononcer la disqualification d'un participant pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le référent,
- non-assistance à un participant en difficulté,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation, guide et bénévole.

14. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...) les départs pourront être reportés de deux heures au maximum, au-delà, ils sont annulés.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter les marches nordiques en cours, voire de modifier les horaires de la manifestation.

L'annulation, le report ou la modification des « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable des marches nordiques, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

15. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée des épreuves. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque marcheur doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant, et notamment auprès de la : Fédération Française d'Athlétisme : <http://www.athle.org/>

16. RECOMPENSE

A votre arrivée, vous pourrez récupérer votre T-shirt Finisher et vous pourrez profiter du buffet campagnard dans l'espace restauration sur le village EcoTrail® Paris situé au Salon Destinations Nature (Porte de Versailles, Hall 4, Paris 15).

17. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à une « Marche Nordique non chronométrée Destinations Nature by EcoTrail® Paris », chaque participant autorise expressément EcoTrail Organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions

législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18. SOUTIEN

Les « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » sont une incitation à la pratique sportive initiée dans le cadre des valeurs de solidarité de l'EcoTrail® Paris, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des associations militant pour les mêmes causes.

De ce fait, il a été décidé qu'à l'arrivée de tout marcheur, l'organisation reverserait 2€ à l'association « Les Souffles de l'Espoir » <http://www.souffles-espoir.org/>

19. CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation aux « Marches Nordiques non chronométrées Destinations Nature by EcoTrail® Paris » (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association les Trailers de Paris et à la SAS EcoTrail Organisation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association Les Trailers de Paris - 15 Sentier des Tricots - 92130 Issy-les-Moulineaux ou à la SAS EcoTrail Organisation - 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux.